



PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 12 mars 2018 à 19 h

Nombre de membres en exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 6
Absents : 2

Date convocation et affichage : 5 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en nombre prescrit par la Loi.

Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,

Magali Nazet-Marson, Michel Combettes, Christine Baudouin, Sabine Perrier-Bonnet, Jacqueline Vidal, Gaby Moulin, André Miral, Adjointes.

Ghislaine Toupain, Marie-France Bonnet, Bella Debono, Nicolas Jourdan, Patrick Azéma, Jean-Michel Caritey, Christine Delage, Jacques Daures, Emmanuel Gaillac, Bernard Dupin, Robert Trinquier, Claudine Goulon, Jean-Pierre Lopez, Conseillers Municipaux.

Membres représentés :

Laurent Puigsegur	pouvoir à Sabine Perrier Bonnet
Thierry Ruf	pouvoir à Jacqueline Vidal
Etienne Gaïor	pouvoir à Magali Nazet Marson
Nachida Bourouiba	pouvoir à Renaud Calvat
Nathalie Mallet Poujol	pouvoir à Christine Baudouin
Juliette Hammel	pouvoir à Bernard Dupin

Membres absents : Richard Hummery, Alexandra Di Frenna

Renaud Calvat, Maire, propose ensuite aux membres présents la candidature de Monsieur Patrick Azéma en qualité de secrétaire de séance. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2017

Renaud Calvat, Maire, demande si les membres du Conseil ont des remarques à formuler au sujet du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2017.

Vote à l'unanimité (3 abstentions, B. Dupin, R. Trinquier, J. Hammel).

Information :

Renaud Calvat, Maire, informe les membres du Conseil municipal des décisions municipales intervenues depuis la précédente séance :

- **14 décembre 2017** – Avenant n° 1 de modification de l'article 11 de la convention de mise à disposition de locaux du 30 décembre 2015 entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Commune de Jacou

Quote-part des charges pour la mise à disposition des locaux : forfait de 5 200 €/an

- **15 décembre 2017** – Prestations d'élimination des tags et graffitis sur le territoire communal

Attributaire : Société Ciel Vert – montant annuel maximum 6 000 € H.T.

- **11 janvier 2018** – Avenant n° 3 au marché de vérifications périodiques réglementaires des bâtiments, aires de jeux et équipements sportifs

*Lot 1 - Installation et équipements des bâtiments communaux :
montant annuel en moins-value : 70 € H.T.*

montant annuel en plus-value : 90 € H.T.

*Lot 2 - Aires de jeux et équipements sportifs :
montant annuel en plus-value : 60 € H.T.*

- **16 janvier 2018** – Adoption de l'avenant n° 2 de modification de la répartition issue de la co-utilisation du marché de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation de travaux d'infrastructure, de voirie, de réseaux divers et d'hydraulique entre la commune de Jacou et Montpellier Méditerranée Métropole

Cession de la part Métropole à la ville pour un montant de 17 177.84 € H.T.

- **05 février 2018** – Prémption SCI les Lucioles

Acquisition par voie de prémption du lot n° 9 du Centre Commercial Bel Air : 77 000 €

- **06 février 2018** – Marché de travaux de protection du bois du boulodrome

Attributaire : SARL ESPACES VERTS DU MIDI : 21 456 € H.T.

- **09 février 2018** – Contrat d'entretien campanaire – horloge communale – contrôle paratonnerre - parafoudre

Attributaire : SARL ROYON-CAMPA : 135 € H.T.

- **14 février 2018** – Refonte du site web de la commune

Attributaire : Société CHOOSIT : 15 112 € H.T.

- **21 février 2018** – Contrat de maintenance des ascenseurs de la ville

Attributaire : Société OTIS : 2 210 € H.T.

Jean-Pierre LOPEZ souhaite que des précisions soient apportées à l'énoncé de la décision du 14 décembre 2017. Il félicite les services et les élus pour le rapport d'orientation budgétaire transmis et précise que sa clarté va faciliter les débats.

Renaud Calvat, Maire, rappelle l'évolution législative et indique que ce rapport de présentation des éléments de la politique fiscale et financière est de grande qualité.

En ce qui concerne la décision du 14 décembre, **Renaud Calvat, Maire**, précise qu'il s'agit de modifications de l'article 11 de la convention de mise à disposition des locaux de la Cartairade. L'énoncé sera modifié comme demandé.

Bernard Dupin s'étonne de ne pas voir inscrit à l'ordre du jour le vœu demandé par le groupe du Front de Gauche pour la libération de M. Salah Hamouri, avocat franco-palestinien, inculpé en Israël. « *Je m'étonne que malgré notre demande vous n'avez pas mis à l'ordre du jour la proposition de motion pour la libération de Salah Hamouri* ».

Renaud Calvat, Maire, indique qu'une réponse a déjà été apportée à cette question, le Conseil municipal traitant des affaires ayant un intérêt avec la commune.

Bernard Dupin intervient : « *Je ne souhaite pas rentrer dans de faux débats avec vous. De quoi parle-t-on ? Salah Hamouri est un jeune avocat Franco Palestinien qui défend les droits des prisonniers politiques palestiniens en Israël. Je vous parle donc d'un citoyen français qui est détenu arbitrairement depuis 202 jours aujourd'hui selon le système dit de « Détenition Administrative » qui est contraire au droit international car c'est une procédure totalement arbitraire, sans inculpation et sans procès.*

Près de 2000 élu-e-s se sont déjà engagés pour demander sa libération.

La Haute représentante de l'Union Européenne pour les Affaires étrangères « se montre très attentive à la situation de Salah Hamouri » et vient de donner l'information que « les représentants de l'Union Européenne à Jérusalem en coordination avec les autorités françaises agissent en sa faveur ».

La Présidence de la République française dit « suivre très attentivement ce dossier »

Des conseils municipaux de tous bords politiques ont déjà voter des vœux demandant la libération de Monsieur Salah Hamouri.

Les plus grandes Associations françaises de défense des droits de l'Homme se sont déclarées pour sa libération.

Renaud Calvat, Maire, après avoir précisé qu'il appartient à tout citoyen de mener des actions militantes, indique qu'il apporte son soutien à titre personnel à l'ensemble des organisations qui luttent pour la liberté et se battent pour différentes causes internationales (personnes emprisonnées, torturées...) mais il rappelle que les affaires traitées au niveau du Conseil municipal sont en lien direct avec la commune.

Bernard Dupin s'adressant à Monsieur le Maire : « *Votre argument selon lequel ce n'est pas une affaire locale et que le Conseil municipal ne peut pas la traiter est un faux prétexte.*

- 1- *Vous savez que c'est faux et je vous renvoie à l'Arrêt du Conseil d'État du 23 Juillet 1986 qui laisse toute liberté aux conseils municipaux et aux Conseils Généraux pour émettre des vœux politiques sans que ceux-ci soient expressément limités aux seules affaires locales.*
- 2- *Pas plus tard que le 9 octobre dernier nous avons tous voté ici une subvention de 1000 euros en faveur des victimes de l'ouragan Irma à Saint Martin et au paradis fiscal qu'est St Barthélémy. A ma connaissance ces deux îles ne font pas parti de la commune de Jacou.*

Pour ce qui nous concerne donc, les valeurs de solidarité que nous défendons ne sont pas à géométrie variable.

Nous avons donc rédigé un texte de vœu en le simplifiant, en le liant aux valeurs que nous défendons localement et en tenant compte du formalisme réglementaire.

Je vous laisse donc figé dans vos contradictions et je voudrais m'adresser à mes collègues du Conseil municipal.

Je suis sûr que cette situation ne peut pas laisser insensible un grand nombre d'entre vous.

Voter un tel vœu ne peut que contribuer à la construction d'une paix durable entre Israël et la Palestine. Alors Chers collègues, dans certaines occasions ce n'est même pas une question de courage, mais le seul fait de demander au maire de mettre ce vœu à l'ordre du jour participe à l'honneur qui est le notre d'être des représentants du peuple.

Chers collègues à vous la parole ».

Robert Trinquier intervient alors : *« Monsieur le Maire vous essayez de vous en sortir pour une double pirouette. Après prétexter le non-respect du délais d'envois vous avez refusé de présenter la proposition. Puis vous avez inventé une obligation de délibérer que sur les questions locale argument balayé par la jurisprudence que nous vous avons fait parvenir. Voici maintenant que vous vous appuyez sur le rapport d'Amnistie International pour rejeter une nouvelle fois la motion. Je vous rappelle Monsieur le Maire qu'il s'agit d'un compatriote français ! Quelle pirouette alors que vous-même et bon nombre d'élus ici présents ont il y a quelques années, voté une motion pour la libération d'Ingrid BETTENCOUR. Je ne pense pas qu'à ce moment-là le rapport d'Amnistie international était reluisant pour les libertés dans le monde. Auriez-vous peur d'avouer que vous soutenez la politique de l'Etat Israélien à l'encontre du peuple Palestinien ? ».*

Renaud Calvat, Maire, réitère ses dires à savoir que le Conseil municipal traite uniquement des affaires locales.

Renaud Calvat, Maire, précise que l'ordre du jour de la présente séance comporte 5 affaires.

URBANISME

1 – ZAC de la Draye – Echanges de parcelles

Rapporteur du dossier : Gaby Moulin-Tempier

Madame l'Adjointe rappelle que dans le périmètre de la ZAC de la Draye, créée par délibération du Conseil municipal en date du 6 juin 2006, la commune est propriétaire de terrains issus soit du domaine privé, soit provenant des chemins et voies communales situées dans cette emprise.

Aux termes d'une délibération en date du 11 juin 2007, le Conseil municipal a décidé une refonte complète de la voirie (voies communales et chemins ruraux).

Pour finaliser ce remembrement parcellaire dans le cadre de la tranche 2 de la ZAC, il est nécessaire de procéder avec la société « GGL groupe » à un échange de parcelles. (cf plan annexé).

Ainsi, la commune cède à la société « GGL groupe » les parcelles non viabilisées AV 384, AV 385, AV 557, AV 560, AV 561, AV 562, AV 563, AV 566, AV 567, AV 568, AV 570, AV 807, AV 808, pour une surface de 5 227m².

En échange, la société « GGL groupe » cède à la commune les parcelles aménagées AV 819, AV 820, AV 821, AV 822, AV 823, AV 824, AV 825, AV 826, AV 827, pour une surface de 2 705 m².

En conséquence, afin de permettre la réalisation de cette opération, Madame l'Adjointe déléguée propose aux membres du Conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable à l'échange précité, conformément au plan sus visé, annexé à la présente délibération ;
- de dire que les frais afférents à l'opération seront à la charge de la société « GGL Groupe » ;
- de donner délégation à Monsieur le Maire, ou, à défaut Madame l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, à l'effet de signer tout document se rapportant à cette affaire.

Jean-Pierre LOPEZ remercie Gaby Moulin-Tempier pour la clarté de ses propos. Il rappelle que son groupe, contrairement à ce qui se fait couramment dans d'autres communes, n'a jamais tenté, pour des visées électorales, de bloquer le projet de ZAC malgré des désaccords sur les choix urbanistiques. Au contraire, il a validé les échanges de terrains avec le promoteur, ce qui a été une bonne opération pour les finances communales, la gestion de ce dossier par la commune ayant été très bien menée.

Renaud Calvat, Maire, précise que la commune a été vertueuse dans l'usage des crédits ce qui a entraîné une baisse de l'encours de la dette et des investissements possibles (trois terrains de grands jeux, terrain synthétique de rugby et salle de spectacle dans le parc de Bocaud) ceci sans souscrire de prêt, ni même avoir recours à l'augmentation des impôts. Il souligne la bonne gestion sur le long terme.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Affaire adoptée à l'unanimité

PETITE ENFANCE

2 - Tarification de l'accueil d'urgence année 2018 – Maison de la Petite Enfance Sabine Zlatin

Rapporteur du dossier : Sabine Perrier-Bonnet

Conformément au règlement de fonctionnement en vigueur dans l'établissement et comme pour l'année 2017, Madame l'Adjointe déléguée indique qu'il convient d'actualiser le tarif de l'accueil d'urgence des enfants. Celui-ci, basé sur la participation moyenne des familles sur l'exercice précédent, est calculé comme suit :

En 2017 :

- montant total des participations familiales facturées : 152 727,94 €
- nombre d'actes facturés (heures facturées) : 89 210,79 heures
soit une participation moyenne de 1,71€

En conséquence, elle propose aux membres du Conseil municipal de délibérer sur cette affaire et :

- de fixer la tarification de l'accueil d'urgence des enfants pour l'année 2018 à 1,71€ ;
- de dire que ce tarif sera actualisé chaque début d'année au regard des participations familiales et heures facturées sur l'exercice précédent ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut Madame l'Adjointe déléguée à la Petite Enfance à signer tout document relatif à cette affaire.

Renaud Calvat, Maire, souligne que le tarif baisse de 20 cents par rapport à 2017. Il remercie Sabine Perrier-Bonnet et l'ensemble du personnel de la crèche pour le travail effectué toute l'année et plus particulièrement lors de l'épisode neigeux de ces derniers jours où le professionnalisme a été de mise. Il transmet les remerciements de tous les membres du Conseil municipal à l'équipe d'Esther Foulatier.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Affaire adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

3 – Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) – Proposition d'avenant

Rapporteur du dossier : Jacqueline Vidal

Madame l'Adjointe déléguée rappelle que par délibération en date du 28 novembre 2016, le conseil municipal a accepté les nouvelles conditions de mise à disposition du pôle médecine préventive du CDG34 auprès de la commune et approuvé la convention proposée en fixant les modalités.

Elle précise par ailleurs qu'au terme d'une première année d'expérience et compte tenu des observations formulées par les structures adhérentes concernant la tarification des actes, le CDG 34 propose de remédier aux lacunes exposées et d'instaurer une tarification mixte dans les conditions suivantes :

- cotisation de participation aux frais de fonctionnement du pôle médecine préventive égale à 0,21% de la masse salariale soumise à l'URSSAF de l'exercice N-1 ;
- tarif unique de 55 € par visite (embauche, périodique).

En conséquence, Madame l'Adjointe déléguée propose aux membres du Conseil municipal de statuer sur cette proposition d'avenant jointe aux présentes.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Affaire adoptée à l'unanimité

4 – Modification du tableau des effectifs – création d'emplois

Rapporteur du dossier : Jacqueline Vidal

Dans le respect des dispositions de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, Madame l'Adjointe déléguée précise qu'il appartient au conseil municipal de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs.

Certaines dispositions du protocole sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations permettent à plusieurs agents de la collectivité d'avancer en grade mais également de changer de cadre d'emploi au titre de la promotion interne, tout ceci au cours de l'année 2018.

L'effectif concerné exerce des fonctions et missions de nature à justifier une évolution de carrière.

Par conséquent, elle propose aux membres du Conseil municipal les créations suivantes :

- un emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet ;
- trois emplois d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet ;
- trois emplois d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet ;
- un emploi d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps complet ;
- un emploi d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet ;
- un emploi d'agent social principal 1^{ère} classe à temps complet ;
- un emploi d'auxiliaire de puériculture principal 1^{ère} classe à temps non complet (30/35^{èmes}) ;
- un emploi de chef de service de police principal 2^{ème} classe à temps complet
- un emploi d'agent de maîtrise à temps complet.

Elle indique par ailleurs que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.

Jacqueline Vidal rappelle qu'il ne s'agit pas d'emplois nouveaux, ces créations de poste permettant aux agents en poste de pouvoir évoluer professionnellement, lorsque c'est justifié, à l'occasion d'avancements de grade, de la promotion interne ou après la réussite à des concours.

Elle ajoute qu'en fin d'année, il sera procédé au toilettage du tableau des effectifs avec la suppression des postes vacants.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Affaire adoptée à l'unanimité

FINANCES

5 – Débat d'Orientation Budgétaire - Exercice 2018

Rapporteur du dossier : Magali Nazet-Marson

Madame la Première Adjointe rappelle que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un rapport sur l'évolution financière et les orientations budgétaires est présenté au conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal (article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales).

Renaud Calvat, Maire, adresse ses remerciements à Béatrice Nicodème et toute son équipe pour le travail accompli pour ce R.O.B. sous la houlette de Magali Nazet-Marson.

Il précise par ailleurs que le rapport d'orientation budgétaire 2018 va permettre à l'assemblée délibérante d'être informée de l'évolution financière de la collectivité au fil des cinq dernières années, de discuter des orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2018 et enfin de s'exprimer sur la stratégie financière de notre commune.

Magali Nazet-Marson remercie à son tour l'ensemble des services qui ont collaboré à l'établissement du R.O.B., document qui démontre la bonne santé financière de la commune.

Renaud Calvat, Maire, fait état d'une bonne maîtrise des frais de fonctionnement, d'une baisse des frais de personnel, d'absence d'emprunt, d'un maintien des taux d'imposition depuis des années avec un service public très fort offert à la population (écoles, jeunesse, culture, sport...).

Renaud Calvat, Maire, ouvre le débat.

Robert Trinquier prend la parole : « *On ne peut pas débattre de ce rapport d'orientation budgétaire en faisant abstraction de notre environnement, qu'il soit financier, politique, social ou économique.*

Je souhaite donc rappeler ici certains faits révélateurs d'un monde qui marche sur la tête.

- 82% de la richesse créée l'an dernier dans le monde a terminé entre les mains du 1% le plus riche de la population de la planète,

- Depuis 2010, la richesse de cette « élite économique » a augmenté en moyenne de 13% par année,

- En France la fortune totale des milliardaires a bondi de 21 % en un an,

- La fortune cumulée des 10 Français les plus riches a progressé de 1 100 %, passant de 20 milliards en 1996 à 245 milliards en 2017,

- Le CICE représente 72,5 milliards qui auront été versés aux entreprises sans aucune contrepartie de 2017 à 2019,

- L'évasion fiscale selon un rapport sénatorial peut être chiffrée à 80 milliards par an,

- et enfin, 8% de la richesse produite est cachée dans les paradis fiscaux soit 5 800 milliards d'euros.

Pourtant, cette richesse insolente n'est pas suffisante on peut y rajouter désormais la suppression de l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune) 3,2 milliards d'euros de cadeau aux 300 000 ménages les + fortunés,

Voilà chers collègues où se trouve l'argent qui manque à nos budgets, à nos salaires, aux cotisations sociales. Et que fait le gouvernement ?

- Il précarise l'emploi et facilite le licenciement avec les ordonnances Macron,
- Il fait des économies sur les contrats aidés accusés de tous les maux
- Il pique 5 euros par APL, dans la poche de ceux qui n'arrivent pas à boucler leurs fins de mois.
- Il offre 4,6 milliards d'euros de cadeaux fiscaux aux plus riches et il prend dans la poche des retraités via la CSG.

Où est donc cette modernité réclamée par MACRON ? Qu'un vieux scénarios d'exploitation au service de la finance, simplement plus brutal, plus rapide et plus anti démocratique.

Son projet de loi des finances 2018 qui a servi à établir le rapport d'orientation budgétaire a été fait en effet pour les riches et au service de la casse du modèle social français.

Nos collectivités se verront privées de près de 25 milliards d'euros en moins de 10 ans.

C'est une honte. Les baisses de dotations que nous subissons depuis des années comme vous le relevez dans le rapport d'orientation étouffent la gestion des collectivités au service de l'intérêt général.

A Jacou, depuis 2013, la Dotation Globale de Financement aura été diminuée de 50 % si nous tenons compte du nombre d'habitant.

Nous saluons tous ceux qui, partout en France, s'opposent à ces politiques violentes et brutales que vous accompagnez.

Face à ce monde, à cette société, Jacou, n'est donc pas un territoire isolé, épargné par les conséquences des politiques publiques, bien au contraire.

On sait que le taux de chômage de notre ville est bien au-delà des 10 % et notamment chez les jeunes en sachant que ces taux de chômage publiés aujourd'hui excluent les jeunes en recherche de leur 1er emploi et les chômeurs de longue durée.

De plus, au lieu d'engager une réforme d'ampleur qui aurait rendu la Taxe d'habitation plus juste pour les ménages, la mesure retenue du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80% des ménages ne fait que signer la fin des départements et des communes.

C'est une attaque en règle contre la libre décision des élus locaux que nous sommes.

Nous avons eu l'occasion de constater ces derniers jours, que de cure d'austérité en cure d'austérité, nous avons des difficultés à faire face aux intempéries car les reculs des services publics dans notre pays affectent nos capacités à faire face à ces fléaux naturels.

C'est l'occasion pour nous de souligner le dévouement des agents des services publics qui se sont dépensés sans compter pour nous permettre de retrouver rapidement des conditions de vie normales.

Le budget 2018 que vous nous présentez reste dans le carcan que je viens de décrire.

Le seul fait d'avoir comme objectif structurant un projet de réhabilitation du château qui n'a toujours pas été débattu en conseil municipal et dont les résultats en seront entre autres, l'installation du bureau du maire et de certains services administratifs montre à quel point vous êtes coupé de la réalité.

Nous aurons l'occasion de débattre plus précisément des crédits de fonctionnement et des projets d'investissements lors de la présentation du prochain budget, mais il nous paraît qu'il est temps de réinvestir dans le développement des capacités humaines et de reconquérir le pouvoir de décider dans notre ville.

C'est la raison pour laquelle, nous considérons qu'il convient d'agir sans attendre pour résister et s'engager vers de nouvelles audaces sociales et démocratiques pour tous les Jacoumards et les Jacoumardes ».

Renaud Calvat, Maire, précise que lors de l'examen du compte administratif 2017, sera présenté le bilan de l'accompagnement financier de l'Etat. En ce qui concerne les emplois aidés, au-delà de l'aide apportée par l'Etat précédemment, il fait état de l'aide apportée par la commune à de nombreux citoyens en emplois aidés qui ont pu avoir accès à des formations, un accompagnement et le soutien des collègues de travail. Il fait référence par ailleurs au vœu en faveur des emplois aidés voté à l'unanimité (sauf par M. Hummery) lors de la séance du Conseil municipal du 19 décembre dernier.

Bernard Dupin intervient : *« Je voudrais revenir sur l'élément essentiel de ce rapport d'Orientation parce qu'il va avoir des conséquences au moins financières pour les Jacoumards sur plusieurs années : c'est la réhabilitation du château de Bocaud.*

Malgré nos multiples demandes, nous n'avons jamais eu de débat en Conseil Municipal sur votre projet. Vous avez donc un réel problème sur ce sujet aussi bien sur le fond que sur la forme. Nous restons donc pragmatiques sur la seule base des informations officielles que vous avez bien voulu nous donner en Novembre 2016.

Vous nous aviez présenté à l'époque deux scénarios :

- Le premier qui n'avait pas votre faveur devait voir l'installation de la mairie et des services de la Cartairade au château. Cela comportait pour vous plusieurs inconvénients : La fermeture le week-end, le manque de discrétion pour le CCAS, le manque de superficie, un nouveau déménagement de la police et un hôtel de ville difficilement accessible.

- Le deuxième scénario que vous nous proposiez comportait l'installation de la bibliothèque, l'installation du bureau du maire, le bureau des élus et celui de la Direction Générale. La police et les services de la Cartairade s'installeraient alors à l'Hôtel de ville.

Mis à part l'installation de la Bibliothèque, nous ne pouvons partager vos propositions.

A l'heure où la population s'éloigne de la chose publique comme en témoignent les 45 % d'abstention aux dernières élections législatives, c'est être totalement déconnecté de la réalité et c'est envoyer un mauvais signe à la population que de vouloir réhabiliter le château pour y installer votre bureau, celui des élus et de la Direction Générale.

Sur la forme, vous fuyez en permanence les débats sur ce sujet car on peut être pour la réhabilitation du château mais l'essentiel étant de savoir pourquoi on le réhabilite.

Vous restez figé dans une posture de refus qui ne vous permet pas d'accepter la moindre proposition constructive qui pourrait donner du sens à un projet et qui pourrait être celui de tous.

Aujourd'hui, nous ne savons rien de la dimension financière.

Vous nous aviez annoncé que la réhabilitation du château pouvait dans votre projet se chiffrer entre 3 et 3,5 millions d'euros. Si l'on met tout bout à bout, il semble que ce montant soit largement sous-évalué.

On ne sait rien des types de financement :

- Est ce qu'il y a de l'autofinancement ? Si oui comment et combien ? Y aura-t-il des cessions d'immeubles ? Si oui lesquels ?

Quelle est la part des subventions ? Et d'où viennent-elles ?

Vous annoncez des dons de mécènes. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Dans ce rapport d'Orientation budgétaire, vous annoncez pour la seule année 2018 un emprunt à hauteur de 1 751 226 €. Pourtant à la présentation de votre projet, vous parliez d'un emprunt d'1 million d'euros pour la totalité ce qui faisait passer selon vous le taux d'endettement par habitant de 270 € à 550 € par habitant.

Sur la forme, il y a dans votre manière d'appréhender tous ces sujets un réel déficit démocratique.

Pour un projet aussi important, vous n'avez même pas daigné créer une Commission municipale.

Il est inquiétant que vous n'ayez aucune vision de la dimension financière de votre projet de réhabilitation du château et que vous distilliez des informations contradictoires.

A la cérémonie des vœux du personnel, les agents n'auront rien su d'un projet qui devrait démarrer cette année et qui les concerne.

Aux vœux à la population, celle-ci n'aura rien su de ce que vous appelez « un projet structurant pour la commune ».

Lorsque l'on interroge l'Administration, on nous répond que « ce projet fait partie du domaine réservé du maire ».

Lorsqu'on échange avec des élus du groupe majoritaire, on s'entend dire qu'ils en savent moins que nous.

Au-delà de ce projet, ce qui nous paraît être très préoccupant, c'est l'absence de démarche démocratique qui l'entoure et çà c'est très inquiétant car çà devient récurrent quel que soit le sujet ».

Renaud Calvat, Maire, rappelle que concernant ce dossier, un certain nombre d'informations ont été données sous différentes formes. Il fait état d'au moins cinq délibérations en Conseil municipal, des variantes présentées avec le choix arrêté de transférer au château l'ensemble des services administratifs, l'accueil et la bibliothèque sur les conseils du bureau d'études chargé du dossier. Aux côtés de la bibliothèque, c'est une médiathèque de 450 m² et des locaux associatifs (Histoire et Patrimoine et le monde Combattant) qui verront le jour dans la maison Piette. Le cœur de ville sera recréé. Tous ces éléments ont été annoncés en groupe de travail, en Conseil municipal, un document détaillé a été distribué dans les 2 500 boîtes aux lettres, un jour d'échanges avec les jacoumards a été également réalisé sur ce dossier à l'espace République.

Au niveau du financement de l'opération, **Renaud Calvat, Maire**, rappelle qu'à l'heure actuelle, il est difficile de déterminer quels seront les montants des subventions sollicitées auprès des différents organismes partenaires, la période étant au vote des budgets pour l'année 2018. Aussi, le montant de l'emprunt sera affiné après notification des subventions octroyées.

Robert Trinquier prend la parole : *« Vous nous faites encore une pirouette et un débat démocratique ne se fait pas en déformant les propos comme vous le faites. Vous parlez de plusieurs réunions alors qu'en vérité votre semblant de concertation c'est résumé à une seule rencontre. Nous parlons de 4 à 5 millions pour le château, en sommes-nous toujours à ces sommes sachant qu'on a rajouté achat d'une maison jouxtant le château pour 500 000 euros. On doit y ajouter les travaux des autres locaux services techniques et autres. Enfin quel avenir pour l'ancienne bibliothèque et saint pierre du lien qui n'est plus utilisée malgré les investissements faits ?*

Renaud Calvat, Maire, rappelle que la maison Piette faisait partie intégrante du château (avant-cour), qu'elle a été détachée de l'ensemble au 19^{ème} siècles et cédée depuis à plusieurs propriétaires. Il était évident qu'il fallait que la commune se la réapproprie. Le coût de l'opération est amoindri du fait que certains travaux d'aménagement prévus par l'architecte sur le bâtiment du château n'auront pas lieu, ce qui constituera une économie de 250 000 €.

A propos de la chapelle St Pierre aux Liens, **Renaud Calvat, Maire**, précise qu'elle est actuellement occupée par l'association Histoire et Patrimoine pour y stocker les archives communales, elle sera libérée en juin 2019 et redeviendra un lieu d'expositions.

Robert Trinquier intervient alors à propos du transfert de compétences commune/MMM, des charges de personnel, des TAP et demande des explications.

Concernant le transfert de compétences et des écritures budgétaires y afférent, **Renaud Calvat, Maire**, trouve regrettable que les crédits soient inscrits en section de fonctionnement au niveau de la commune. Il indique qu'une action des Maires de la Métropole est en cours pour demander l'inscription au niveau de la section d'investissement du budget communal.

A propos de l'augmentation des charges de personnel, **Magali Nazet-Marson** précise que la mise en place des TAP a généré plus d'emplois, qu'au niveau de la crèche, du personnel a été stagiarisé, que divers éléments (PPCR, augmentation du point d'indice, avance de sommes à MMM) sont également à prendre en compte.

Concernant les TAP, **Renald Calvat, Maire**, relate la mise en place d'un groupe de travail constitué de la FCPE, du DDEN, des représentants des Conseils d'Écoles et les services municipaux qui ont défini les modalités de la votation et la composition du corps électoral. Le scrutin aura lieu à l'espace République du 13 au 16 mars de 16 à 19 h et samedi 17 de 10 à 12 h. A l'issue du dépouillement et en fonction du choix sorti des urnes, les TAP seront maintenus ou bien seront supprimés avec retour de l'ALAE payant pour les familles comme cela existait auparavant depuis des années.

Robert Trinquier intervient à propos de la politique de la solidarité et demande des explications sur l'épicerie solidaire.

Renald Calvat, Maire, précise que Marie-France Bonnet travaille avec les bénévoles de l'aide alimentaire pour affiner le projet d'épicerie solidaire qui viendrait remplacer l'aide alimentaire distribuée sur la commune depuis des années. Les travaux obligatoires d'aménagement sont chiffrés à hauteur de 32 000 € et une demande de subvention doit être déposée auprès du Conseil Départemental. Parallèlement, il explique que des actions d'accompagnement des bénéficiaires de l'aide alimentaire ont été mises en place pour leur permettre de mieux appréhender ce changement.

Robert Trinquier demande des précisions à propos du devenir du local commercial Bel Air.

Renald Calvat, Maire, précise que le local acheté, objet de la décision municipale du 05 février 2018 est celui précédemment occupé par le réparateur d'électro-ménager. Cette acquisition s'inscrit dans la suite logique commencée par l'équipe de Jean-Marcel Castet qui consiste à préempter dès qu'un local commercial est mis en vente. Dans l'immédiat, tant que la commune n'est pas propriétaire de l'intégralité du bâtiment, il est difficile d'imposer des travaux au dernier locataire qui souhaite continuer son activité. Le propriétaire de ce local n'envisage pas de vendre dans l'immédiat. Une réflexion sera menée lorsque la commune aura la pleine propriété de tous les locaux.

Les discussions étant terminées, **Renald Calvat, Maire**, clos le débat.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat et adopte à l'unanimité le rapport d'orientation budgétaire 2018.

Questions diverses :

Bernard Dupin s'inquiète de n'avoir pas reçu la réponse de la SA 3 M suite aux questions posées en Conseil municipal le 9 octobre 2017.

Renald Calvat, Maire, indique qu'un premier courrier, suivi d'un second de relance a été adressé à la SA 3 M. La réponse est parvenue en mairie et a dû être transmise aux élus avec la convocation au Conseil municipal du 19 décembre. Les services vont vérifier que ça a bien été le cas.

Robert Trinquier prend la parole : « Pour pas changer, nous n'avons eu de réponse à notre courrier concernant le droit des élus d'oppositions sur le site Internet de la commune ».

Renald Calvat, Maire, précise qu'il est tout à fait légitime que les élus d'opposition disposent d'une tribune sur le site internet et puissent s'exprimer à égalité des autres groupes dans une publication. Pour cela, il convient de modifier le règlement intérieur du Conseil municipal en conséquence. Il indique qu'actuellement, pour cause de cessation d'activité, la société en charge du site n'a pas donné les codes d'accès à l'infrastructure. Aucune modification ne peut donc être faite à ce jour. Un nouveau prestataire de service a été retenu et doit œuvrer prochainement sur la refonte totale du site. Il y a donc nécessité de délibérer à nouveau.

Séance levée à 20 h 30.